



Site NATURA 2000

« Rivière du Vannetin »



**Préservons la richesse de
notre patrimoine naturel !**



Présentation du site Natura 2000



Le site a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation 2014 et le Document d'Objectifs (DOCOB) a été validé par arrêté préfectoral en 2013.

La Communauté de Communes des 2 Morins est la structure animatrice du site. Elle a confié l'animation du DOCOB à la Fédération de Pêche de Seine et Marne depuis 2014 .

La rivière du Vannetin est un espace à enjeux forts qui subit de nombreuses pressions telles que l'artificialisation des berges, le curage et recalibrage du lit de la rivière, l'eutrophisation de l'eau, etc. Les objectifs du DOCOB visent principalement à restaurer la continuité écologique de la rivière ainsi que les habitats d'espèces et d'améliorer la qualité de l'eau.

L'atteinte de ces objectifs se fait en **concertation** avec les propriétaires riverains, les élus et les acteurs locaux grâce à des **contractualisations volontaires** entre propriétaires et services de l'Etat.

Espèces d'intérêt communautaire



2 espèces piscicoles

Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)



Chabot fluviatile
(*Cottus perifretum*)



1 espèce de mollusque

Mulette épaisse (*Unio crassus*)



Les actions menées sur le site

♦ Les suivis scientifiques

Inventaires piscicoles

Deux stations sont inventoriées chaque année sur chacune des rivières. Le but est de suivre l'évolution des populations piscicoles et notamment l'état des populations des espèces d'intérêt communautaire.

Ces inventaires sont réalisés par pêche électrique, une technique qui consiste à créer un champ électrique dans l'eau pour attirer les poissons vers les opérateurs. Les poissons capturés sont ensuite identifiés, mesurés et pesés avant d'être remis à l'eau.



Suivi de la Mulette épaisse

Les populations de Mulette épaisse sont suivies visuellement en prospectant la rivière à pieds muni d'un bathyscope, matériel permettant de voir sous l'eau. En 2020, des prélèvements d'ADN environnemental ont été réalisés pour compléter ces suivis et avoir une vision globale de la répartition de l'espèce sur la rivière.

Les populations de Mulettes épaisses ont fortement régressées depuis la deuxième moitié du 20e siècle. Ce déclin est principalement dû à la dégradation de leur habitat et à la construction de barrages et de seuils dans le lit de la rivière.



Suivi de la reproduction de la lamproie de Planer



Pendant 2 ans, la Fédération de pêche à suivi la reproduction des lamproies de Planer. Le but était d'attester de la reproduction de l'espèce sur la rivière du Vannetin et de déterminer les périodes où elle a lieu.

La reproduction des lamproies est observée à pied depuis les bords de la rivière. L'animateur cherche les individus nageant, qui migrent vers leur zone de frayère, ainsi que les nids de lamproie ou la reproduction est réalisée. Les nids se reconnaissent par leur forme ovoïde et par le contraste d'une tâche plus claire au fond de l'eau due au remaniement des sédiments.

D'après les résultats du suivi, la reproduction de la lamproie de Planer a lieu entre les mois d'Avril et Mai.

♦ Sensibilisation du grand public

La communication auprès du grand public est une partie très importante du travail de l'animateur du site Natura 2000. Elle permet de faire connaître la richesse du site et de montrer qu'il est important de le préserver.

L'animateur est ainsi amené à participer à des manifestations publiques sur le territoire en organisant des animations autour des milieux aquatiques.



Il peut également intervenir dans les établissements scolaires. L'animation se déroule alors sur une journée avec une partie théorique le matin et une sortie sur le terrain l'après-midi pour partir à la découverte des espèces présentes proche de chez vous.

♦ L'animation territoriale

La mise en œuvre des mesures de gestion du DOCOB repose sur une sensibilisation des usagers du territoire et la participation active des acteurs du site *via* la contractualisation volontaire. Pour cela, l'animateur part à la rencontre des propriétaires et des élus locaux du site pour les accompagner dans leur projet de préservation du milieu naturel.



© FDAAPPMA 77

L'animateur est aussi présent pour aider les porteurs de projets sur l'application des mesures réglementaires en vigueur sur les parcelles Natura 2000 qui sont les évaluations d'incidences.

Par ailleurs, une veille locale est assurée sur le territoire pour suivre tous les projets en cours susceptibles d'avoir un impact sur le milieu.



© FDAAPPMA 77

Les outils Natura 2000

La charte Natura 2000

Pour qui ? Propriétaires et ayants-droit de terrains.

Où ? Parcelles incluses en totalité ou partiellement dans le site Natura 2000.

Quels engagements pour le contractant ? Respect d'une liste d'engagements portant sur de bonnes pratiques environnementales.

Durée de l'engagement ? 5 ans renouvelables.

Quelle contrepartie ? Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Les contrats Natura 2000

Pour qui ? Propriétaires et ayants-droit de terrains.

Pour quoi ? Restaurer vos berges, réaliser l'entretien de la végétation, éliminer une espèce invasive, participer au rétablissement des continuités écologiques, etc.

Où ? Parcelles incluses en totalité ou partiellement dans le site Natura 2000.

Quels engagements pour le contractant ? Respect du cahier des charges propre à chaque contrat signé

Durée de l'engagement ? 5 ans renouvelables.

Quelle contrepartie ? Remboursement à 100% garanti par l'Etat et Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Pour qui ? Exploitants agricoles individuels et sociétés agricoles.

Où ? Parcelles exploitées par l'agriculteur et incluses en totalité ou partiellement dans le site Natura 2000.

Quels engagements pour le contractant ? Respect du cahier des charges de la ou des MAEC contractées.

Durée de l'engagement ? 5 ans renouvelables.

Quelle contrepartie ? Compensation des pertes et/ou surcoûts de travail liés à la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques agricoles.

Les évaluations des incidences Natura 2000

Sur un site Natura 2000, l'objectif est de concilier activités humaines et préservation de la biodiversité. Les évaluations d'incidences Natura 2000 sont là pour que chacun réfléchisse sur la façon de réaliser des travaux, des aménagements, une construction, une manifestation sportive,..., pour éviter les impacts et ainsi préserver les espèces d'intérêt communautaire.

Vous pouvez consulter le site Internet de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne pour vous référer aux trois listes qui recensent les projets et les aménagements soumis à évaluation des incidences Natura 2000 : <http://seine-et-marne.n2000.fr/en-savoir-plus/les-etudes-d-incidences-natura-2000>

Pour en savoir plus, « L'indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » est téléchargeable :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/guides-et-outils-pratiques-a7712.html>



Qui contacter ?

Marion GRIMAUD

Chargée d'études Natura 2000

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Tél : 01 64 39 03 08

Mail : natura2000@federationpeche77.fr

22 rue des Joncs, Hameau d'Aubigny

77950 MONTEREAU SUR LE JARD



Pour en savoir plus sur Natura 2000 en Seine-et-Marne, rendez-vous sur : <http://seine-et-marne.n2000.fr/>

